

FINANCES**Budget primitif 2016**

Budget alternatif

EXPOSE DES MOTIFS

Après le vote en Conseil municipal le 18 février dernier d'une délibération de protestation face à la situation difficile que connaissent les collectivités locales du fait des réductions des dotations de l'Etat, un budget alternatif corrigeant le manque à gagner pour la commune depuis trois exercices est présenté.

Si sa dotation globale de fonctionnement n'avait pas été revue à la baisse, la municipalité ne se trouverait pas devant les contraintes qui l'obligent à limiter et repenser son action, à réduire le champ de certaines activités, à retarder la mise en œuvre d'actions ou la réalisation de travaux ou d'équipements attendus par la population.

La ville d'Ivry-sur-Seine a subi depuis 2014 des réfections successives sur ses recettes de fonctionnement au titre des contributions au redressement des comptes publics :

- ✓ 1.05M€ en 2014
- ✓ 2.58M€ en 2015
- ✓ 2.58M€ simulés en 2016

Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune connaît des réfections régulières. En effet, l'Etat décide de diminutions annuelles de la dotation forfaitaire de la DGF, de 3 à 6% pour Ivry selon les années, qui servent à alimenter au niveau national les dotations de péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine (DSU), rurale (DSR), dotation nationale de péréquation (DNP), l'Etat ne souhaitant pas financer l'évolution de ces dotations sur ses fonds propres.

Si la DGF avait été maintenue au niveau de 2013 en 2014, 2015 et 2016, c'est un cumul de 12.1M€ de recettes que la commune aurait à affecter au développement des investissements et du service public.

en millions €			
	DGF	Réfaction annuelle	réfaction totale
2013	12,26		
2014	11,05	-1,21	
2015	8,21	-4,05	
2016 estimé	5,41	-6,84	-12,10

Les recettes prélevées, au titre des réfections opérées par l'Etat, permettraient de réintégrer des projets utiles à la population et au développement de la ville. La liste des projets qui ont dû être reportés ou annulés faute de moyens est annexée.

Il est proposé au Conseil municipal de contester la perte de ressources grevant le budget communal depuis 2014 par décision de l'Etat et de proposer des projets qui, bien que répondant aux besoins des Ivryens et aux priorités municipales, ne peuvent de ce fait être mis en œuvre.

P.J. : - liste des projets
- balance générale du budget

Liste des projets

	Recettes	Dépenses	Observations
FONCTIONNEMENT			
Dotation supplémentaire	12 098 031		
Séjours de printemps		163 000	
Aide aux vacances des jeunes		50 000	
Village du Monde		45 000	
Nuit Blanche		10 500	
Programmation Hangar		20 000	
Mini séjours août	6 270	30 150	
Maintien volume de subvention aux associations		95 000	
Maintien d'une hausse d'impôt de 1,5% au lieu de 2,5%	-580 799		
Développement des pratiques artistiques	33 600	193 500	Arts plastiques : 5 cours supplémentaires Conservatoire : 83h de cours supplémentaires
Auto lib-adhésion		20 000	
Extension stationnement payant Marat Parmentier fonctionnement (1 poste)		35 000	
Fonctionnement de la maison de quartier Ivry Port repoussé à 2017 (2 postes + vacations + poste directeur en année pleine)	25 500	136 300	
Renforcement des équipes de prévention et répression de la propreté (4 postes)		140 000	
2 postes de médiateurs		80 000	
Antenne jeunesse / quartier (5 postes)		200 000	
Non suppression des postes envisagés en 2016 "18 postes"		630 000	
INVESTISSEMENT			
Extra muros - toiture du centre de vacances des Mathes		1 000 000	
Extra muros - Héry/Ugine (mise au norme et modernisation)		2 000 000	
Centre de loisirs Gabriel Péri		200 000	Coût total 650 000€ phasé sur 2 ans
Réfection cour d'école		100 000	
Salle de quartier Vérolot		300 000	
Gymnase Ivry Confluences		1 675 000	Coût total 6M€ phasé sur 3 ans
Aménagement d'un terrain de sport synthétique		700 000	
Maison du club		50 000	Coût total 700 000€ phasé sur 2 ans
Centre J. Hachette		2 000 000	
Rue J. trémoulet (création piste cyclable - rénovation éclairage - aménagement voirie)		630 000	
Pistes cyclables		200 000	
Extension stationnement payant Marat Parmentier investissement		80 000	
Réabondement de l'enveloppe de gros entretien des bâtiments		800 000	
Equilibre général	11 582 602	11 583 450	
Augmentation de l'enveloppe d'emprunt	848 €		

FINANCES

B) Budget primitif 2016

Budget alternatif

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu sa délibération du 18 février 2016 relative à la réduction des dotations d'Etat,

considérant que les baisses successives de la dotation globale de fonctionnement opérées par l'Etat depuis 2014 représentent en 2016 un manque à gagner pour la commune d'Ivry-sur-Seine et ses habitants de 12.10M€,

considérant que ce manque à gagner conduit à reporter et renoncer à des projets répondant aux choix validés par la population ivryenne en 2014, à des besoins exprimés par les habitants et à la nécessité d'accompagner le développement local,

considérant les débats menés avec la population et le personnel municipal dans le cadre de l'élaboration du budget communal pour 2016,

considérant que sans les réductions de dotations de l'Etat, la Municipalité serait en mesure de limiter la fiscalité, d'investir davantage pour répondre aux besoins de la population, d'améliorer la qualité des espaces publics, de poursuivre l'accompagnement de l'aide à la vie associative, de mieux répondre aux attentes en terme de personnel et de qualité de service public et d'engager la transition écologique et énergétique du territoire,

vu la liste des projets qui ont dû être reportés ou annulés faute de moyens, ci-annexée,

vu la balance générale du budget portant des propositions alternatives au budget communal pour 2016, ci-annexée,

DELIBERE

par 35 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions

ARTICLE 1 : CONTESTE la perte de recettes de 12.1M€ au titre de la DGF depuis 2014 dans les budgets communaux.

ARTICLE 2 : PROPOSE des projets qui pourraient être portés si les recettes du budget communal n'avaient pas été amputées par les réductions de dotations de l'Etat depuis 2014.

ARTICLE 3 : ADOPTE les propositions alternatives au budget communal pour l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016